



Pôle Pyrénées
Métiers de la Montagne

PPMM 64

www.ppmm64.org

LE GUIDE DU SAISONNIER

Bien vivre ma saison en Haut-Béarn :

ASPE - BARÉTOUS - OSSAU



Notre Mission ?

Vous aider à vivre et travailler avec
les saisons dans le Pyrénées
Béarnaises !

www.ppmm64.org
+33 6 33 63 31 29



Sommaire

4 LES 3 VALLÉES DU HAUT-BÉARN

- 5 Vallée de Barétous
- 7 Vallée d'Aspe
- 9 Vallée d'Ossau

15 PENDANT LA SAISON

- 15 Les différents types de contrat
- 16 Le contrat de travail
- 17 Droits et devoirs du saisonnier
- 18 Conseils pratiques
- 19 Santé
- 21 La mobilité
- 22 Vie pratique
- 23 Détente
- 24 Zone de montagne

11 AVANT LA SAISON

- 11 Trouver un emploi
- 12 Trouver un logement
- 13 Les aides au logement
- 14 Le logement en camion

25 APRES LA SAISON

- 25 Se former
- 26 La pluriactivité
- 27 PPMM - Qui sommes nous ?
- 28 Nos permanences

29 CONTACTS UTILES





Bienvenue en Haut-Béarn !



Les 3 Vallées Béarnaises

Le Béarn, ancienne province française fait partie avec le Pays Basque du département des Pyrénées Atlantiques. Sa zone de montagnes au sud de Pau et Oloron forme le Haut-Béarn.

Les trois vallées de Barétous, Aspe et Ossau permettent le passage vers l'Espagne, par respectivement, les cols de La Pierre Saint Martin, du Somport et du Pourtalet.

La montagne vit depuis la nuit des temps au rythme des saisons. Pastoralisme, stations thermales, stations de ski, train d'Artouste, Parc National des Pyrénées, autant d'activités et de lieux qui, hiver comme été attirent un public de plus en plus nombreux. L'emploi saisonnier, afin de répondre aux besoins des visiteurs temporaires est une des clés du développement économique de ces vallées.

L'association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne, convaincue du rôle essentiel tant économique que social des saisonniers et des pluri-actifs, se positionne en tant que partenaire et porte parole des acteurs de la saisonnalité. Skiman, réceptionnistes, cuisiniers, moniteurs d'escalade, de ski, de canyoning, bergers, serveurs, dameurs, barmans, plongeurs, animateurs , accompagnateurs ou guides de haute montagne, etc... vous êtes tous des acteurs des saisons dans nos vallées.

«Pas de saisons sans saisonniers» est la devise de notre association. Notre volonté est de faire que votre saison se passe au mieux en étant à vos côtés.

Ce guide est conçu pour vous permettre de trouver facilement des réponses à vos questions et préoccupations du quotidien.

Vous avez choisi notre territoire pour réaliser votre saison et nous vous en remercions. Nous souhaitons qu'elle se déroule au mieux, que vous reveniez l'année prochaine et pourquoi pas, que vous décidiez de vous installer dans nos vallées.

“ *N'hésitez pas à nous solliciter pour toutes vos questions liées à votre saison, à vos saisons futures et à vos projets professionnels. Nous vous souhaitons une excellente saison ! L'équipe de PPMM* ”

La Vallée de Barétous



La Vallée de Barétous

La plus occidentale des vallées béarnaises a des airs basques. Elle se frotte aux frontières de la Soule, une des provinces du Pays basque. Sa géographie très contrastée diffère des autres vallées, avec en bas, un paysage pastoral très vert de moyenne montagne ; en haut un univers minéral karstique qui abrite le réseau souterrain de la Pierre Saint Martin, l'un des plus vaste au monde avec la salle de la Verna, plus grande salle souterraine d'Europe.

Les 6 villages de la vallée de Barétous regroupent 3150 habitants et deux stations d'altitude, une de ski de piste et de ski nordique à La Pierre Saint-Martin coiffée par la pyramide du pic d'Anie ; l'autre de ski nordique à Issarbe.

Le travail saisonnier se situe essentiellement dans ces 2 stations de ski, ainsi que dans les activités de pleine nature dont la spéléologie (grotte de la Verna), l'hôtellerie-restauration et les métiers d'animation.

✔ Station de La Pierre Saint Martin : ski de piste et ski nordique

La station offre un domaine skiable ouvert, très bien intégrée au paysage, avec des panoramas grandioses. Accueillant un public familial, elle propose, au delà du ski alpin, de nombreuses animations comme les traîneaux à chiens, le ski de fond et les balades en raquettes.

<https://www.lapierrestmartin.com/>

✔ Station d'Issarbe : ski nordique et raquettes

Station de ski nordique, familiale avec panorama d'exception.

<https://www.pyrenees-bearnaises.com/explorer/neige/domaine-d-issarbe/>



La Vallée d'Aspe



La Vallée d'Aspe

Porte occidentale du Parc national des Pyrénées, la vallée d'Aspe est constituée d'un ensemble de montagnes sauvages où le pastoralisme est encore très vivant. Le petit village de Lescun, blotti au pied de son fameux cirque est un des lieux les plus emblématiques du haut Béarn avec les aiguilles d'Ansabère, haut lieu du pyrénéisme. Son accès est possible par le train jusqu'à Bedous. Son tunnel routier transfrontalier permet de relier facilement l'Espagne toute l'année. Riche de 2700 habitants, le tourisme est orienté nature, avec la station de ski nordique du Somport, les randonnées et les nombreuses activités de plein air telles que le parapente, l'escalade et le rafting.

Le travail saisonnier est principalement dans l'hôtellerie, la restauration, les métiers du plein air, de l'animation, et le pastoralisme.

✓ Station du Somport - ski nordique

Station de ski de fond transfrontalière, elle offre un panorama ouvert sur les sierras Espagnoles alternant avec de belles zones forestières. Les pistes sont variées tant pour skating que l'alternatif, pour skieurs débutants et fondeurs confirmés. Des itinéraires balisés pour la pratique de la raquette à neige cottoient les pistes entre France et Espagne.

<https://lesomport.com>



La Vallée d'Ossau



La Vallée d'Ossau

Si le pic du Midi d'Ossau symbolise à lui seul les Pyrénées, sa vallée foisonne de lieux emblématiques, avec vue sur le fameux pic. Une multitude d'activités touristiques y est déployée grâce aux stations de ski, thermales et au train d'Artouste. La vie pastorale y est encore très active, on y produit le fameux fromage de brebis labellisé «Ossau-Iraty». Située entre la vallée d'Aspe, le département des Hautes-Pyrénées, et frontalière de l'Espagne, la vallée d'Ossau est la plus peuplée du Haut-Béarn avec 10000 habitants permanents. Le tourisme, première activité économique, draine des visiteurs depuis la moitié du XIXe siècle grâce à la mode du thermalisme et sa fameuse ambassadrice, Eugénie Bonaparte, épouse de Napoléon III. À la belle saison, les cyclistes venus de nombreux pays se lancent à l'assaut de ses cols mythiques. Le Tour de France, avec son passage par le col de l'Aubisque a beaucoup participé à sa renommée. Le train d'Artouste en été, et les stations de ski de Gourette et d'Artouste en hiver fédèrent un nombre élevé de saisonniers et de pluriactifs. On trouve également du travail saisonnier dans le thermalisme, l'hôtellerie-restauration, les métiers d'encadrement des activités de plein air, l'animation, les services, le pastoralisme...

✓ Station de Gourette - ski alpin

Nichée au cœur du cirque classé de Gourette, la station offre un panorama exceptionnel qui culmine à plus de 2450 mètres d'altitude. Ses pistes adaptées à tous les niveaux descendent sur 1100 mètres de dénivelé jusqu'à la station à l'architecture typique des années 60.

<https://www.gourette.com>

✓ Station d'Artouste - ski alpin et train touristique

La station familiale, mais aussi «free ride» quand il est tombé un bon paquet de neige fraîche, offre des pistes dans un décor sauvage de forêts de sapins avec vue sur l'Ossau ou la vallée du Soussouéou. L'été venu, le petit train touristique, héritage des travaux hydroélectriques du début du XXème siècle permet aux nombreux touristes de découvrir la montagne jusqu'au lac d'Artouste.

<https://www.artouste.fr>

Trouver un emploi - Qui contacter ?

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne (PPMM)

Notre association est au service du travail saisonnier et de la pluriactivité. Elle vous accueille, vous informe et vous accompagne dans vos recherches d'emploi, vos projets de formation, la construction de votre parcours professionnel. PPMM fédère les annonces des employeurs et peut vous accompagner de manière personnalisée à trouver un poste qui vous correspond.

 <http://www.ppmm64.org>

France Travail



 <http://www.francetravail.fr>

Forum de l'emploi saisonnier hiver

 A Oloron Sainte Marie, organisé par France travail chaque année à l'automne, vous pouvez y rencontrer une grande partie des employeurs des stations de ski du Haut Béarn.

Forum job d'été

 A Pau et à Oloron Sainte Marie, organisé par les Missions Locales. Chaque année en mars et avril, ils réunissent une trentaine d'entreprises locales. Des centaines d'offres d'emplois saisonniers sont proposées dans des secteurs très divers.

Candidatures spontanées

N'hésitez pas à adresser votre candidature avec votre cv à jour et une lettre de motivation avant le :



- 15 avril pour l'été
- 15 septembre pour l'hiver



BON A SAVOIR

Vous n'avez ni diplôme ni expérience pour un poste qui vous tente. Votre lettre de motivation sera déterminante ! N'hésitez pas à bien détailler vos aspirations, décrivez vos projets, vos réelles compétences, ce qui motive réellement votre demande.



Trouver un logement - Où chercher ?

Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne

Notre association peut vous aider dans votre recherche de logement. Sans avoir de baguette magique, nous avons quelques contacts.

Parlez en avec votre employeur :

C'est votre interlocuteur privilégié, il peut vous proposer un logement pour la saison ou vous aider à en trouver un. Il a de nombreux contacts et connaît très bien le tissu local.

Consultez, fouillez...

- Les sites internet de mise en relation fédèrent des annonces entre particuliers.
- Les agences immobilières.
- Les mairies, les campings, les offices de tourisme, les commerces de proximité où l'on trouve quelques petites annonces papiers (n'hésitez pas à en déposer une).
- Les collègues saisonniers et les salariés à l'année qui connaissent les lieux et les bons plans !

Cohabitation Intergénérationnelle - Expérimentation en cours



CONSEIL

Effectuez vos recherches au plus tôt.
Pour une première saison si vous ne connaissez
pas bien le territoire, privilégiez les offres
d'emploi avec logement !



Les aides au logement - A qui demander ?

La Caisse d'Allocations

Familiales - CAF

 32.30

 <http://www.caf.fr>

Selon votre situation, vos revenus et le montant du loyer, peut-être pouvez-vous bénéficier de certaines aides aux logements. Renseignements dans les vallées :

- Maison France Services à Laruns et Arudy 05 54 12 03 80
- Maison France Services de Bedous 05 59 34 52 53

Garantie VISALE

 <http://www.visale.fr>

Avec Action Logement vous pouvez disposer d'un garant fiable qui vous dispense de toute autre caution. N'hésitez pas à vous renseigner et en parler à votre propriétaire. Attention votre dossier doit être validé avant la signature du bail.

Aide MOBILI-JEUNE

 <http://www.mobiljeune.actionlogement.fr>

Subvention d'Action Logement permettant de prendre en charge une partie de votre loyer durant votre formation en alternance. S'adresse aux moins de 30 ans.

La MSA

 <http://www.msa.fr>

Uniquement pour les personnes soumises au régime agricole.

ACTION LOGEMENT

 www.actionlogement.fr/aide-logement-gratuite-saisonniers-agricoles

Action logement propose une plateforme pour du logement temporaire, entièrement meublés, ils peuvent répondre à un besoin de saison ! Un aide gratuite existe pour les saisonniers agricoles.

BON A SAVOIR

Le logement fourni par l'employeur ou loué à un propriétaire doit répondre à des exigences minimales de décence : 15 m³ et 1.90 m mini de hauteur / Surface de 6 m² / Fenêtre ouvrable.

Le logement fourni n'est pas forcément gratuit, mettez-vous d'accord avec votre employeur.



Le logement en camion - Où se poser ?

Vous êtes quelques-uns à faire votre saison en camion.

Ce mode de vie est le plus souvent choisi et nombreux d'entre vous vivez à l'année au sein de camions très bien aménagés. Il est par contre subi par une minorité qui n'arrive pas à se loger dignement à proximité du lieu de travail à cause des loyers prohibitifs.

Vous n'ignorez certainement pas que les saisonniers en camion sont parfois mal vus, voici quelques conseils pour que tout se déroule au mieux :

- Demander à son patron et à la mairie s'il existe une zone réservée aux camions.
- Se renseigner sur les possibilités de branchement à l'électricité, l'accès à l'eau et à des sanitaires, les sites de vidanges.
- laisser les lieux extérieurs toujours impeccables.
- ne pas laisser divaguer les chiens, ça peut faire peur et être source de conflits.
- Rester dans la légalité.



Artouste

Il existe une aire de camping-car située le long du lac avec une borne de service située à gauche à l'entrée du grand parking. Vente de jetons à l'Office de Tourisme d'Artouste pour approvisionnement en eau et électricité. Pas de sanitaires.



Laruns

Une aire de camping-car est située 31 bis Rue Barthèque. Réservation pour le mois 01 83 64 69 21. 250€/mois sur présentation du contrat de travail. Uniquement pour véhicules autonomes. Pas de sanitaires.



La Pierre Saint-Martin

Une aire «saisonniers» est située sur le parking des Myrtilles. Renseignements auprès de Jean François Mottes, directeur de site de l'EPSA : 05 59 66 27 12



BON A SAVOIR

Même si vous restez très peu de temps dans votre logement, n'oubliez pas de souscrire une assurance multirisques. Elle couvre les dégâts des eaux, incendies que vous pouvez subir ou occasionner. Vous devez fournir à votre propriétaire une attestation d'assurance.



Les différents types de contrats

CDD SAISONNIER

Ce contrat à durée déterminée est lié aux rythmes des saisons (ex : métiers de la station de ski, bergers en montagne, vendanges...). Il est d'une durée maximale de 8 mois, et ne donne pas droit à la prime de précarité de 10% à son terme.

CDD

Ce contrat à durée déterminée, plus rarement proposé aux saisonniers, a l'avantage de prévoir un versement de 10% de précarité en fin de contrat.

+ INFOS

 [travail-emploi.gouv.fr/
le-travail-saisonnier](http://travail-emploi.gouv.fr/le-travail-saisonnier)

CDDU - CDD D'USAGE

Ce contrat à durée déterminée n'est autorisé que dans certains secteurs d'activités comme ceux de l'hôtellerie-restauration et de l'animation. Comme le CDD saisonnier, il ne donne pas droit à la prime de précarité de 10% à son terme.

CEE

Ce contrat est destiné aux personnes exerçant de façon occasionnelle des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Il s'écarte des règles du droit du travail notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL

- La définition précise du motif du contrat
- Le nom et l'adresse de l'entreprise, numéro SIRET et URSSAF
- Le nom du salarié et son numéro de sécurité sociale
- Le lieu d'exercice de la fonction
- Le nombre d'heures mensuelles ou hebdomadaires à effectuer
- Le poste occupé ou les tâches à accomplir
- La durée minimale pour laquelle le contrat est conclu lorsqu'il ne comporte pas d'échéance précise.
- Les dates de début et fin de contrat
- La période d'essai, si prévue
- Les jours de congés
- Le montant de la rémunération et des accessoires de salaire prévus (primes, avantages en nature, indemnités...)
- La convention collective en vigueur
- Le nom et l'adresse de la caisse de retraite complémentaire et l'organisme de prévoyance
- Les conditions de renouvellement de contrat
- La reprise d'ancienneté.



Le contrat de travail

AU MOMENT DE EMBAUCHE, JE SIGNE UN CONTRAT

Obligatoirement écrit, il doit être transmis au salarié au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant l'embauche.



A LA FIN DE MON CONTRAT, JE RECOIS

- Le solde de tout compte et le dernier bulletin de salaire.
- L'indemnité compensatrice de congés payés si vous n'avez pas pris tous vos congés.
- La prime de précarité si le contrat y ouvre droit.
- Le certificat de travail.
- L'attestation employeur destinée à Pôle Emploi.

INSCRIPTION A FRANCE TRAVAIL

Pensez à vous inscrire (ou réinscrire) à France Travail dès le lendemain de la fin de votre contrat, même si vous n'avez pas l'attestation remise par votre employeur.

N'oubliez pas de vous actualiser chaque mois.

UN CDD NE PEUT ÊTRE ROMPU AVANT SON ÉCHÉANCE SAUF :

- S'il est rompu avant la période d'essai
- Avec accord amiable entre les 2 parties
- Pour cas de faute lourde ou grave de la part de l'employeur ou du salarié
- A l'initiative du salarié qui justifie d'une embauche à durée indéterminée

En dehors de ces situations exceptionnelles, la rupture prématurée du contrat à durée déterminée est sanctionnée devant le conseil des prud'hommes.

S'informer sur ses droits et ses devoirs - Qui contacter ?



Votre employeur

vous avez des questions sur votre contrat, vos heures, votre bulletin de salaire... interrogez tout d'abord votre employeur.



La DDEST

La Direction Départementale de l'emploi, du Travail et des Solidarités vous informe et vous conseille sur toute question relative au droit du travail : 0 806 000 126



Les syndicats

La CFDT : «Saisonniers, vos droits ne sont pas en vacances»

Une appli « Ma Saison » et son compteur d'heures supplémentaires.

CFDT Béarn : +33 5 59 27 90 69

FO : +33 5 59 55 04 54

La CGT édite un guide

«Le travail n'a pas de saison».

+33 5 59 39 96 12 / +33 7 89 35 23 51



Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne

PPMM vous renseigne personnellement sur l'ensemble de vos droits et vous oriente vers les services ressources.

Permanences d'accueil toute l'année en stations et en vallée (voir p 29)



Info Droits

Permanences d'un service d'information juridique de proximité à la Maison intercommunale des services de Laruns et Arudy à la Maison France Services de Bedous / infodroits.org



BON A SAVOIR - EN CAS DE LITIGE

Les litiges entre employé et employeur relèvent du Conseil des Prud'hommes qui est une juridiction spécifique où les juges sont des représentants des salarié(e)s et des employeurs. Vous pouvez vous défendre seul, avec un avocat ou encore avec l'assistance d'un défenseur syndical de votre choix.

Conseil de Prud'hommes de Pau +33 5 47 05 34 00



Quelques conseils pratiques

VOS HEURES DE TRAVAIL

Informez vous sur le mode de pointage de vos heures dans votre entreprise. Votre employeur a l'obligation de noter vos heures de travail. Pour éliminer tout malentendu ou tabou sur le sujet parlez-en dès le début de votre contrat.

Notez les sur votre téléphone ou sur un carnet pour ne pas les oublier.

Vous pouvez également faire ce relevé avec votre employeur (ou votre chef d'équipe) et lui faire valider. Par exemple lorsque vous partez signaler lui l'heure que vous notez.

Vous avez signé un contrat qui stipule vos heures hebdomadaires, votre salaire et le mode de paiement de vos heures supplémentaires. Au delà des heures de votre contrat, sachez qu'en saison les heures supplémentaires sont courantes. Il est donc important de noter vos heures hebdomadaires ainsi que vos heures supplémentaires.



Appli « Ma Saison » et son compteur d'heures supplémentaires,
Téléchargeable sur Android et IOS
Avec aussi des infos sur le droit du travail.



POUR BIEN VIVRE VOTRE SAISON :

Pensez à vous équiper avec des vêtements adaptés aux conditions climatiques de la montagne !

Chaque année lors du Week-end de la Toussaint le Ski Club d'Artouste en partenariat avec le magasin Euroski organise une vente à prix cassés, de vêtements et matériel de ski. Profitez-en pour vous équiper !

Vous pouvez trouver cette information chaque année avant le week-end de la Toussaint, sur le FB du ski club d'Artouste ou du magasin Euroski de Gourette & Laruns.



Un forfait de ski pour les saisonniers



Gourette - La Pierre Saint-Martin



Forfait saison commerçants - saisonniers.

Sur présentation d'une attestation de l'employeur. Valable à Gourette et La Pierre Saint Martin. Possibilité de skier du lundi au vendredi et en dehors des vacances scolaires de Bordeaux. A prendre aux caisses.



Forfait saison commerçants - saisonniers. Réduction de 10% sur le forfait journée. Sur présentation d'une attestation de l'employeur. A prendre aux caisses.

La Santé

Pour toutes vos démarches, pensez à vous munir des pièces suivantes :

- Votre carte d'identité ou de séjour,
- Votre carte vitale et attestation de sécurité sociale,
- Votre carte ou attestation mutuelle,
- Éventuellement votre carnet de santé.



Visite médicale

Depuis janvier 2017, la visite d'information et de prévention (VIP) a remplacé la visite médicale d'embauche.

En bref :

Les travailleurs saisonniers avec un contrat de plus de 45 jours effectifs et risques professionnels particuliers doivent bénéficier d'un examen médical d'aptitude à l'embauche.

Les autres saisonniers, bénéficient d'actions de formation et de prévention.



Complémentaire santé

Votre employeur a l'obligation de vous proposer une couverture complémentaire santé.

La participation financière de votre employeur est au moins égale à 50% de la cotisation (le reste est à votre charge). Vous pouvez refuser d'adhérer à la mutuelle de votre employeur uniquement dans certains cas : pour plus d'information sur les cas de dispense :

<https://bit.ly/droit-mutuelle>

 **La Santé****ARRÊT MALADIE**

Si le médecin vous prescrit un arrêt de travail, vous avez 48h maximum pour le transmettre à votre employeur et à l'Assurance Maladie. En fonction de votre situation, vous pouvez avoir droit à des indemnités journalières versées par l'Assurance Maladie pour compenser la perte de votre salaire. Votre présence chez vous peut être contrôlée pendant toute la durée de l'arrêt de travail. Vous trouverez des informations sur vos droits aux indemnités journalières sur www.ameli.fr

**ACCIDENT DU TRAVAIL**

Si vous êtes victime d'un accident du travail, vous devez le déclarer au plus vite à votre employeur (au plus tard dans les 24h) et faire constater vos blessures par un médecin. Ces démarches vous permettent de bénéficier de la prise en charge à 100% des frais médicaux liés à l'accident.

Votre employeur doit déclarer l'accident à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) dont vous dépendez dans les 48h. Il doit également vous remettre une feuille d'accident, qui vous permet de bénéficier de la gratuité des soins liés à l'accident du travail.

Vous devez présenter cette feuille à chaque professionnel de santé consulté (médecin, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien, etc.).

Cette feuille est valable jusqu'à la fin du traitement.

À la fin du traitement ou dès qu'elle est entièrement remplie, vous adressez cette feuille à votre CPAM, qui vous en délivre une nouvelle si nécessaire.

**CONSEIL**

Avant de partir en saison, pensez à mettre à jour votre carte Vitale. Faites une copie de vos papiers et documents administratifs sur un drive ou un cloud ou prenez-les en photo.

La mobilité

Ayez en tête que les conditions de circulation en montagne, de surcroît en hiver, sont compliquées et prennent plus de temps qu'en plaine.



Si j'ai un véhicule

Cela sera beaucoup plus simple au quotidien. Depuis le 1er novembre 2021, la loi Montagne II s'applique avec obligation d'équiper sa voiture avec 4 pneus hiver ou de détenir des chaînes métalliques ou textiles dans son coffre (apprenez à les mettre avant, ce n'est pas toujours simple). Cette obligation concerne notre territoire.

- Vallée d'Aspe d'Osse-en-Aspe à Urdos
- Vallée de Barétous de Lanne à la Pierre Saint-Martin
- Vallée d'Ossau de Bielle au col du Pourtalet, de Marie-Blanque et d'Aubisque



Les transports en commun

Suivant la saison et la vallée, les horaires sont variables. Les bus font des aller-retour dans chaque vallée sans les relier entre elles.

Pau (Ossau) et Oloron Sainte-Marie (Aspe & Barétous) sont les lieux de départ.

Infos sur transports.nouvelle-aquitaine.fr

Des lignes de train existent entre Pau et Oloron et entre Oloron et Bedous.

Renseignez-vous aussi auprès des Offices de Tourisme des Vallées - Voir page contacts.

CONSEIL

Si vous n'êtes pas mobile, privilégiez les offres d'emploi logé !



Le Stop & le Covoiturage

Le stop fonctionne peu dans nos territoires. Pour le covoiturage, vous pouvez vous servir des plateformes tel que blablacar.fr qui sont très bien pour rejoindre le Haut-Béarn depuis votre département, mais peu efficaces pour de courts trajets. Au quotidien, essayez plutôt de créer un réseau de connaissances pour fédérer des personnes qui font les mêmes trajets.



Le vélo - mobilité douce !

La vélo route de la Vallée d'Ossau entre Buzy et Laruns. La partie entre Bielle et Gère-Bélesten n'est pas finie mais la circulation en vélo y est facile.



LOCATION VÉLOS ET VOITURES

Dans le cadre des expérimentation ESTELAM, location de VAE sur les Vallées Aspe, Barétous et à Oloron - Vélo musculaire en Vallée d'Ossau. Location de véhicule avec un coût partagé.

Infos : projets@ppmm64.org



Vie pratique

LES ÉCOLES

Il y a de nombreuses écoles maternelles et primaires dans les 3 vallées. On trouve également des collèges à Laruns, Arudy, Bedous et Arette. Il n'y a pas d'école dans les stations de ski mais un ramassage scolaire est organisé de Gourette, Aas et Assouste vers Laruns en vallée d'Ossau.

LES CRÈCHES (Saison hiver)

- 2 structures accueillent les tout-petits pendant la saison d'hiver :
- Les Eterlous à Gourette, au pied des pistes, prend en charge les enfants de 5 mois à -6 ans (15 places, dont 5 pour les -18 mois). Jeux en intérieur, activités variées. Réservation conseillée. Carnet de santé et vaccins à jour exigés. Fermée le mardi hors vacances scolaires.
 - Les Oursons à La Pierre Saint-Martin accueille les enfants de 3 mois à 5 ans. Une équipe qualifiée propose jeux, ateliers, éveil et siestes dans un cadre sécurisé.

L'ENTRAIDE

Secours Populaire : vous apporte une aide morale, financière, alimentaire, vestimentaire.
 Arudy +33 6 83 97 79 10 / Oloron- Sainte-Marie +33 6 81 86 28 64
 Emmaüs : Village altermondialiste - Pau Lescar +33 5 59 81 17 82

SERVICES PUBLICS MAISON FRANCE SERVICES

Ces lieux, installés sur tous les territoires de notre pays, permettent de simplifier la relation des usagers aux services publics.
 Vallée d'Ossau : Arudy & Laruns www.bit.ly/CCVO-France-Services - +33 5 54 12 03 80 - maison.services@cc-ossau.fr
 Vallée d'Aspe : Bedous www.bit.ly/Aspe-France-Services - +33 5 59 34 52 53 - aspe.bedous@frances-services.gouv.fr

DISTRIBUTEURS DE BILLETS

En Vallée : Arette ; Bedous ; Arudy, Louvie-Juzon, Laruns
 En Station : La Pierre Saint-Martin (tabac) & Gourette



Jour



Marchés

Mardi

Arudy

Mercredi

Arette •  Louvie-Juzon •  Gourette

Jeudi

Bedous •  Sévignacq-Meyracq

Vendredi

Oloron-Ste-Marie • Arudy (Pelecq)

Samedi

Laruns • Arudy

Dimanche

Oloron-Ste-Marie • Aramits •  Etsaut •  Bielle

LES MARCHÉS

 Uniquement l'été

 Uniquement l'hiver en février

 **Détente****Sport de Nature**

L'offre est très variée : vous pouvez randonner, courir, skier en station ou en ski de rando, faire de la raquette, pratiquer l'alpinisme ou le VTT, mais encore voler en parapente, descendre les gaves en kayak ou raft, pratiquer le canyoning, la spéléologie, monter à cheval... avec vos amis ou avec un professionnel de l'activité (liste guides dans les OT).

Murs d'escalade à Oloron, Bedous et Laruns ; Pan d'escalade association Guetapan à Arudy ; Trinquets à Laruns et Oloron. Frontons dans de nombreux villages des 3 vallées. Piscines couvertes à Laruns, Oloron et Nay. Piscines plein air à Arudy et Lanne en Barétous, uniquement l'été.

**Culture****Une envie de lire ?**

Aspe : Bibliothèque de Bedous.

Ossau : Bibli'Ossau ; Médiathèques à Laruns et Arudy, une bibliothèque à Louvie-Juzon et un point lecture à Bielle / cc-ossau.fr/reseau-de-lecture

Barétous : Bibliothèque de La Pierre Saint-Martin.

Oloron Sainte-Marie : Médiathèque des Gaves

Une envie de cinéma ?

Ossau : 3 cinémas, Laruns, Arudy et Gourette.

Oloron St-Marie : Le Luxor avec 3 salles.

**Une envie de spectacle ?**

Aspe : Face à la Mer à Bedous : bar, exposition, concerts, créations couture...

Ossau : Espace 2015 à Laruns, spectacle grand public - www.espace2015.com

L'Été Ossalois : spectacles, concerts, expositions - www.eteossalois.fr

Alandar à Arudy : lieu alternatif, concerts - soirées «impro» entre musiciens - Atelier Espace Pelecq - www.facebook.com/asso.alandar

Oloron St-Marie : Espace Jéliote propose une programmation éclectique avec marionnettes, cirque moderne, théâtre, concerts. www.jeliote.hautbearn.fr

En zone de montagne : Soyez vigilant(e)s !

Vous êtes en montagne : le danger peut être présent dès la sortie des villages ou des stations. Une simple balade peut vite se compliquer si vous n'êtes pas bien préparé(e).



Avant de partir en montagne

-  Préparez votre itinéraire : Renseignez-vous auprès des professionnels et des locaux (accompagnateurs, pisteurs, offices de tourisme, PGHM...)
-  Consultez la météo : Elle peut changer très vite en montagne
-  Informez un proche : Indiquez-lui votre parcours, votre heure de départ et votre heure de retour.
-   Ne partez pas seul(e) : À deux ou plus, c'est toujours plus sûr.
-  Équipez-vous correctement selon la saison : Chaussures adaptées, vêtements chauds et coupe-vent, lunettes de soleil, crème solaire...
-  Préparez un sac avec : de l'eau ; de quoi manger ; un vêtement chaud ou de pluie ; une lampe si vous risquez de rentrer tard ; un téléphone chargé avec une appli de cartographie (type Visorando, Iphigénie, IGN Rando etc.)
-  Restez sur les sentiers balisés
-  Faites demi-tour si les conditions changent : Mieux vaut renoncer que de se mettre en danger. La montagne sera toujours là demain !
-  N'hésitez pas à faire appel à un professionnels de la montagne pour vos sorties été comme hiver



En cas de problème : appelez le 112

Perdu(e) ? La nuit tombe ? Brouillard, neige, glace, terrain dangereux ?
N'attendez pas ! Appelez le 112 : personne ne vous en voudra de l'avoir fait.



Respectez les autres usagers

La montagne est un espace de vie à l'année pour les habitants, les éleveurs, les bergers et la faune sauvage.

-  Ne dérangez pas les troupeaux : ne les approchez pas, ne caressez pas les animaux.
-  Refermez toujours les barrières derrière vous.
-  Respectez les cabanes et refuges : laissez-les propres, remettez du bois sec si possible.
-  Redescendez vos déchets : il n'y a pas de ramassage en altitude.



Se former - Qui contacter ?

Après votre saison, vous aurez peut-être envie de vous perfectionner ou de vous former. Le domaine de la formation étant assez complexe, nous vous conseillons de vous rapprocher d'un de ces organismes :

PPMM 64

+33 6 33 63 31 29

<http://www.ppmm64.org>

L'association Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne vous informe et vous oriente de manière personnalisée vers les formations des métiers de la montagne

France Travail

39 49

<http://www.francetravail.fr>

Si vous êtes inscrit à France Travail, vous serez accompagné dans la réflexion et la mise en œuvre de votre projet.

Cap Métiers

0800 940 116

<http://www.cap-metiers.fr>

Nombreuses informations autour de la formation et la VAE.

Missions locales

La Mission Locale accueille, informe, oriente et accompagne les jeunes (16 à 25 ans) dans leurs démarches d'insertion professionnelle et sociale.

Pau Béarn Pyrénées - Pays de Nay

+33 5 59 98 90 40

<http://www.mljpau.fr>

Oloron - Orthez - Mourenx

+33 5 59 39 84 40

<http://www.missionlocale-tm2o.fr>



BON A SAVOIR

Votre employeur peut envisager de continuer à travailler avec vous sur d'autres saisons ou à l'année et dans certains cas, vous orienter vers une formation adaptée.



La pluriactivité - C'est Quoi ?

C'est le fait de combiner plusieurs activités professionnelles sur l'année. Ces activités cumulées peuvent être très diverses et être exercées alternativement ou simultanément.

Par exemple un moniteur de ski l'hiver, qui travaille en tant que guide de rivière, berger, ou cuisinier à la belle saison. De même, un artisan charpentier qui est en même temps photographe et accompagnateur en montagne...

La pluriactivité couvre donc de nombreuses situations :

- Le multisalariat ou le travail en temps partagé, c'est à dire le cumul de plusieurs emplois en tant que salarié
- Le cumul d'un ou plusieurs emplois salariés, avec une ou plusieurs activités en tant que travailleur indépendant
- Le cumul de plusieurs activités en tant que travailleur indépendant.



Qui contacter ?

Pôle Pyrénées Métiers de La Montagne - PPMM 64

L'association est spécialisée dans le travail saisonnier et la pluriactivité. Elle est à même de vous informer et de vous orienter suivant votre situation.

+33 6 33 63 31 29

<http://www.ppmm64.org>



BON A SAVOIR

Retrouvez nos portraits de saisonniers : 3 témoignages sur la pluriactivité en Pyrénées Béarnaises :



Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne - C'est quoi ?



+33 6 33 63 31 29



<http://www.ppmm64.org>

C'est une association créée en 2013 par des habitants de la vallée d'Ossau, autour du projet « Faites de la montagne... votre métier ». Depuis, l'association se positionne au service de la saisonnalité et de la pluriactivité. Elle a pour finalité de favoriser le maintien des populations dans les vallées de montagne du haut Béarn et de manière plus globale de participer à conserver l'attractivité économique du territoire.

Pour cela, elle propose un espace ressources saisonnalité avec :

- Un service d'accueil et d'accompagnement individualisé à destination des saisonniers, des pluriactifs
- Un service d'accueil, d'information, et de partenariat à destination des employeurs
- Des actions de promotion et de valorisation des métiers de la montagne, de la saisonnalité et de la pluriactivité
- L'animation et le développement d'une bourse aux logements saisonniers.

Au travers notamment :

- D'un accueil et de permanences toute l'année dans les stations et les Vallées d'Aspe, d'Ossau et de Barétous.
- D'actions d'information pour les saisonniers et les employeurs.
- Du recueil des offres d'emploi et de la mise en relation saisonniers/employeurs.
- D'animations autour des métiers de la montagne auprès du public jeune.
- de la participation à des événements visant à valoriser l'emploi sur nos territoires de montagne.



BON A SAVOIR

Accueil possible toute l'année sur
RDV dans nos bureaux
Maison Intercommunale des Services
7 rue du Général de Gaulle
64440 LARUNS





Pôle Pyrénées
Métiers de la Montagne

Permanences saisonnali 



Maison du Travail Saisonnier du Haut-B arn



Lundi 13h   17h

La Pierre-Saint-Martin
Biblioth que



Mardi 9h   12h30

Gourette
Bureau Information Touristique



Lundi 9h   13h

Arette
1 lundi sur 2 / Semaines paires
Maison des Services



Mardi 8h30   12h30

Eaux-Bonnes
Mairie



Mercredi 9h   13h

Bedous
1 mercredi sur 2 / Semaines impaires
Maison France Services



Mardi 14h   18h

Laruns
Maison Intercommunale des services

+33 6 33 63 37 29

projets@ppmm64.org

www.ppmm64.org



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



HAUT-B ARN



Contacts utiles

URGENCES

SAMU	15	
Pompiers	18 ou 112	
Gendarmerie	17	
Violence femmes info	39 19	Anonyme et gratuit

SANTÉ

VALLÉE D'ASPE

Maison de la santé
à Bedous +33 5 59 88 09 73 maisondesante-aspe.fr

DOCTEUR, DENTISTE, KINÉ, INFIRMIER, PSYCHOLOGUE, OSTÉOPATHE

Pharmacie de la
Vallée d'Aspe +33 5 59 34 70 08 pharmaciedelavalleedaspe.pharmacorp.fr

VALLÉE DE BARÉTOUS

Cabinet médical à Arette +33 5 59 88 90 88
MÉDECIN GÉNÉRALISTE

Pharmacie de Barétous +33 5 59 34 60 15

Dentiste Dr Pourtau - Aramits +33 5 59 34 11 17

Dentiste Dr De Paiva - Arette +33 5 59 88 93 37

VALLÉE D'OSSAU

Maison de Santé - Arudy +33 5 59 05 85 27

*DOCTEURS, INFIRMIERS, KINÉS, OSTÉOPATHE, PODOLOGUE-PÉDICURE,
SAGE FEMME, ORTHOPTISTE, LABORATOIRE D'ANALYSE MÉDICALE*

Maison Médicale - Laruns +33 5 59 02 94 88

DOCTEURS, INFIRMIERS, KINÉS, OSTÉOPATHE, PODOLOGUE,

Dr Camdeborde - Laruns +33 5 59 52 72 32

Dr Decèvre - Gourette (hiver) +33 5 59 05 12 60

Cabinet dentistes du Dr Menaut +33 5 59 05 63 00
Arudy

Dentiste Dr Sayous - Laruns +33 5 59 05 34 71

Contacts utiles

SANTÉ

VALLÉE D'OSSAU

Pharmacie Centrale - Arudy	+33 5 59 05 60 35
Pharmacie de la Vallée - Arudy	+33 5 59 05 60 60
Pharmacie - Laruns	+33 5 59 05 30 13
Pharmacie - Louvie-Juzon	+33 5 59 05 61 22

Retrouvez tous les praticiens en Ossau sur valleedossau.com/sante

OFFICES DE TOURISME

HAUT-BÉARN : ASPE - BARÉTOUS - OLORON-SAINTE-MARIE

Pyrénées Béarnaises	pyreneesbearnaise.com
Bureau d'Oloron	+33 5 59 39 98 00
Bureau de Bedous	+33 5 59 34 57 57
Bureau d'Arette	+33 5 59 88 95 38
Bureau de La Pierre Saint-Martin	+33 5 59 66 20 09

VALLÉE D'OSSAU

valleedossau.com

Bureau de Laruns	+33 5 59 05 31 41
Bureau d'Arudy	+33 5 59 05 77 11
Bureau d'Artouste	+33 5 59 05 34 00
Bureau d'Eaux-Bonnes	+33 5 59 05 33 08
Bureau de Gourette	+33 5 59 39 12 17

MAIRIES

VALLÉE D'ASPE

Mairie de Bedous (Le Somport)	+33 59 34 70 45
-------------------------------	-----------------

VALLÉE DE BARETOUS

Mairie d'Arette (La Pierre Saint-Martin)	+33 59 88 90 82
--	-----------------

VALLÉE D'OSSAU

Mairie des Eaux-Bonnes (Gourette)	+33 59 05 32 69
Mairie de Laruns (Artouste)	+33 59 05 32 15

 **Pôle Pyrénées Métiers de la Montagne**



**PAS DE SAISON
SANS SAISONNIERS**

+33 6 31 01 73 48 / +33 6 33 63 31 29
info@ppmm64.org / projets@ppmm64.org

www.ppmm64.org



Cofinancé par
l'Union européenne




**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**